

**Formation spécialisée en matière de santé,
de sécurité et des conditions de travail de la Corrèze**

Réunion du **jeudi 5 juin 2025**

PROCÈS-VERBAL

La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail de la Corrèze s'est réunie le jeudi 5 juin 2025 de 14h05 à 15h15 sous la présidence de Monsieur Franck Cutillas, inspecteur d'académie - directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de la Corrèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Au titre des représentants de l'administration :

- Monsieur Franck Cutillas, IA-DASEN, direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Corrèze ;
- Monsieur Jean-François Lévêque, secrétaire général, direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Corrèze ;
- Madame Isabelle Fulminet, attachée d'administration de l'État, DSDEN 19 ;
- Madame Sophie Arnaud, assistante de service social en faveur des personnels, DSDEN 19.

Au titre des représentants du personnel :

Fédération syndicale unitaire (FSU) :

- Monsieur Romain Champetier, professeur des écoles, ITEP Ligniac ;
- Madame Nathalie Sieg, professeur des écoles, EPPU Henri Gérard, Noailles ;
- Monsieur Cédric Rava, professeur certifié, collège Georges Cabanis, Brive ;
- Madame Sandra Lescure, professeure LP, LP René Cassin, Tulle ;
- Monsieur Didier Barros, conseiller principal d'éducation, collège Jean Moulin, Brive.

Union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA éducation) :

- Monsieur Vincent Dessemond, professeur des écoles, EEPU Beyne, Egletons ;
- Madame Laurence Orliaguet, professeur des écoles, EMPU Damien Madesclaire, Egletons ;
- Monsieur Christophe Menvielle, professeur des écoles, EEPU de Varetz.

Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière (FNEC FP FO) :

- Madame Laetitia Guichenu, professeure certifiée, lycée Georges Cabanis, Brive.

Au titre de conseiller départemental de prévention :

- Monsieur Thierry Lissac, référent départemental sûreté – conseiller départemental de prévention, DSDEN 19 ;
- Madame Vanessa Martial, assistante de prévention, circonscription Brive Rural ;

Au titre d'invités :

- Monsieur Laurent Fauvet, médecin de prévention des personnels, Rectorat de Limoges ;
- Madame Valérie Haudebault, infirmière en santé au travail, Rectorat de Limoges ;

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Au titre des représentants de l'administration :

- Madame Dominique Cerda, inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription de Tulle Vézère ASH, DSDEN 19 ;
- Madame Nathalie Brilot, conseillère ressources humaines de proximité, DSDEN 19

Au titre des représentants du personnel :

Fédération syndicale unitaire (FSU) :

- Madame Laetitia Agnoux, professeure certifiée documentaliste, collège Lakanal, Treignac ;
- Madame Nathalie Ribière, professeure des écoles, EMPU de Marcillac la Croze ;

Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT)

- Madame Elise Maison, professeure des écoles, EEPU Thérèse Simonet, Brive.

Au titre de conseiller départemental de prévention :

- Monsieur Stéphane Clos, assistant de prévention, circonscription Brive Urbain.
- Monsieur David Bousquet, assistant de prévention, circonscription Tulle Dordogne ;
- Madame Carine Viguié, assistante de prévention, circonscription Tulle Vézère ASH ;
- Monsieur Valérie Couchouron, assistante de prévention, circonscription Ussel Haute-Corrèze.

Au titre d'invités :

- Madame Christel Reigniez-Guerin, médecin du travail, Rectorat de Limoges ;
- Monsieur Nicolas Leclerc, inspecteur santé et sécurité au travail, Rectorat de Limoges ;
- Monsieur Frédéric Roussy, conseiller de prévention académique, Rectorat de Limoges

Monsieur le directeur académique ouvre la séance à 14h05.

I. Déclaration liminaire de la FNEC FP FO (jointe au présent procès-verbal)

1. Madame Guichenu de la FNEC FP FO fait lecture d'une déclaration liminaire.
2. Monsieur le directeur académique répond sur certains points aux déclarations de l'organisation syndicale :
 - Désengagement de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de la Nouvelle-Aquitaine

Les trois secteurs de la région académique ont collectivement signé un courrier à la DRAC regrettant de cet état de fait. Chaque établissement a reçu une aide exceptionnelle d'un montant à hauteur de 1 800 € pour permettre de continuer les actions.

- Management toxique de certains chefs d'établissement

Le directeur académique est ouvert à l'échange.

Pour résoudre les problèmes, il faut lui donner tous les éléments et le détail.

- Sur la question de l'élève violent

Certaines choses ont été mises en place.

L'administration est contrainte par le législateur et ne peut pas faire ce qu'elle veut.

- L'école inclusive

Il faut protéger les adultes, les enfants et l'enfant contre lui-même parce qu'il est potentiellement dangereux.

L'administration est à la limite de ce qu'elle sait faire (signalement, information préoccupante).

- Radon

L'analyse est à faire tous les 10 ans.

Dans une pièce, la mesure de l'activité volumique du radon ne doit pas dépasser 300 Bq/m3.

Le principal a fait le nécessaire sur la problématique du radon dans son établissement.

- Fiche SST

Les organisations syndicales souhaitent qu'une réponse soit faite aux agents qui saisissent des fiches SST.

La DSDEN de la Corrèze ne peut pas déroger au système académique.

Elle ne peut pas appliquer une procédure différente que celle présentée au niveau académique par la rectrice.

II. Remarque de la FSU

L'organisation syndicale demande que les documents présentés en réunion soient envoyés à tous les membres 8 jours à l'avance pour faire une analyse.

L'administration va faire en sorte de s'améliorer à la prochaine réunion sur la communication des documents.

III. Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant (le diaporama est joint au présent procès-verbal) :

- Approbation du procès-verbal du jeudi 27 mars 2025 ;
- Désignation du secrétaire de la formation spécialisée départementale ;
- Calendrier des instances pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- Programmation des visites pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- Bilan sur les faits établissements du 1er et 2nd degré sur l'année 2024-2025 ;
- Point PPMS Unifié ;
- Réalisation par les forces de l'ordre des fouilles aux abords des établissements scolaires - armes blanches – Résultats ;
- Faits établissements - introduction d'armes blanches et autres de septembre 2024 à ce jour ;
- Point sur les visites d'information et de prévention effectuées en Corrèze ;
- Questions diverses.

IV. Approbation du procès-verbal du jeudi 27 mars 2025 (joint au présent procès-verbal)

Aucune remarque n'est faite sur le procès-verbal, Monsieur le directeur académique le soumet au vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

V. Désignation du secrétaire de la formation spécialisée départementale

1. Procès-verbal du lundi 3 avril 2023

Monsieur Champetier est élu secrétaire de la FS SST pour un mandat de 4 ans à l'unanimité.

Madame Agnoux est élue secrétaire suppléante de la FS SST pour un mandat de 4 ans à l'unanimité.

2. Démission du secrétaire de la FS SST

Monsieur Champetier démissionne à compter de ce jour mais restera titulaire de la FS SST.

Madame Agnoux continue son mandat de secrétaire suppléante de la FS SST.

3. Désignation du secrétaire de la FS SST

Monsieur le directeur académique le soumet au vote à main levée.

Voix délibérative : 9 personnes des organisations syndicales.

Candidates : Madame SIEG
Madame GUICHENU

Madame SIEG :
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 4

Madame GUICHENU :
Pour : 1
Contre : 5
Abstention : 3

Madame SIEG est élue secrétaire de la FS SST jusqu'à la prochaine élection (avril 2027).

VI. Calendrier des instances pour l'année scolaire 2025-2026

Le règlement intérieur prévoit trois réunions de la FS SST.

Calendrier : Octobre 2025 ;
 Janvier 2026 ; } le jeudi de préférence
 Début mai 2026. }

Pour les fiches SST, les groupes de travail auront lieu seulement en cas de besoin.

VII. Programmation des visites pour l'année scolaire 2025-2026

3 visites : Ecole primaire Sarroux / Saint-Julien (création d'une école nouvelle – regroupement d'école) ;
Les 2 autres établissements seront désignés en octobre 2025 à la prochaine réunion de la FS SST.

VIII. Bilan sur les faits établissements du 1er et 2nd degré sur l'année 2024-2025 (joint diaporama au présent procès-verbal)

Monsieur Lissac présente les thématiques suivantes :

- Gestion des faits établissements ;
- Bilan des faits établissements de l'année scolaire écoulée dans le 1^{er} degré 2023-2024 ;
- Bilan des faits établissements de l'année scolaire écoulée dans le 1^{er} degré 2024-à ce jour ;
- Bilan des faits établissements de l'année scolaire écoulée dans le 2nd degré 2023-2024 ;
- Bilan des faits établissements de l'année scolaire écoulée dans le 2nd degré 2024-à ce jour.

IX. Point PPMS Unifié 2025 (joint diaporama au présent procès-verbal)

Monsieur Lissac expose les 2 thèmes suivants :

- Sécurité – textes règlementaires ;
- Mise en œuvre des PPMS Unifiés.

X. Réalisation par les forces de l'ordre des fouilles aux abords des établissements scolaires - armes blanches – Résultats présentés par Monsieur Lissac

Résultats des fouilles effectuées par les forces de l'ordre aux abords des collèges et lycées			
Périodes	Collèges contrôlés	Lycées contrôlés	Résultats
Avril 2025	12	3	2 couteaux trouvés aux abords du Lycée Bernart de Ventadour
Mai 2025	3	4	1 couteau et des Stups trouvés aux abords du collège Clemenceau à Tulle 2 couteaux trouvés sur 2 mineurs qui sortaient de l'internat de l'école forestière de Meymac.

XI. Faits établissements - introduction d'armes blanches et autres de septembre 2024 à ce jour présentés par Monsieur Lissac

Périodes	Collèges concernés	Faits	Mesures prises
11-10-2024	Collège Jacqueline Soulangue BEAULIEU	Une pince multifonctions lame de 3 cm incorporée à la pince.	Elève de 4eme. Exclusion temporaire
18-12-2024	Collège Jean Moulin BRIVE	Introduction pistolet à bille	Exclusion temporaire
19-02-2025	Collège Georges Clemenceau TULLE	Suspicion introduction de couteaux et un scalpel.	Rappel du règlement et mise en garde
26-03-2025	Collège Voltaire USSEL	Introduction couteau Suisse	Exclusion temporaire
Périodes	Lycées concernés	Faits	Mesures prises
25-03-2025	Lycée privé Bahuet BRIVE	Menace d'un élève avec un couteau sur sa professeure en cours de français	Exclusion définitive
02-03-2025	LP Lavoisier BRIVE	Introduction d'une arme démilitarisée ou neutralisée (déclaration non vérifiée) Détenition arme blanche	Exclusion de 8 jours de l'internat pour détention d'une arme blanche dans le faux plafond de sa chambre à l'internat (FE du 02-04-2025)

XII. Point sur les visites d'information et de prévention effectuées en Corrèze – Intervention de Madame Haudebault

- Rappel:
 - ✓ Choix d'un public cible: porte d'entrée ➡ visite de mi- carrière(obligatoire):
 - ❖ agents de 43 à 45 ans/Loi santé travail Aout 2021
 - ❖ 1^{er} degré: Directeur/RASED/PE maternelle(demande Rectrice et OS)

Année scolaire 2024/2025:

- ✓ Début : 07 avril
- ✓ Fréquence 1 journée / mois
- ✓ 3 sessions de rdv: 18 personnes reçues
- ✓ 2 circonscriptions : Tulle Vézère et Tulle Dordogne

• Année scolaire 2025/2026:

- ✓ Cible identique:
 - ❖ 43/45 ans
 - ❖ Visite obligatoire
 - ❖ Directeurs/RASED/PE maternelle
 - ❖ Personnels de la DSDEN
- ✓ Visites à programmer pour l'ensemble des circonscriptions
- ✓ 1 journée/mois

Les visites font l'objet d'une convocation avec prise en charge des frais de déplacement.

XIII. Questions diverses venant des organisations syndicales

1. Réflexion sur la sectorisation des collèges M. Rollinat, G. Cabanis et J. Lurçat à Brive

A ce stade, l'administration n'a aucune information du Conseil départemental sur une quelconque avancée.

2. Redéfinition des postes des personnels d'accueil en établissement scolaire

Le président du Conseil départemental souhaiterait redéfinir les postes des personnels d'accueil :

- 1 heure le matin et 1 heure l'après-midi ;
- le reste du temps à la disposition des autres postes (cuisine, entretien des locaux...).

La volonté de ce projet serait mis en place dès septembre 2025.

L'administration n'a eu aucun échange avec le Conseil départemental.

Ce sujet n'est pas à l'ordre du jour du prochain CDEN.

Monsieur le directeur académique lève la séance à 15h15.

Fait à Tulle, le 18 juin 2025

Pour le directeur académique
des services de l'éducation nationale
et par délégation
le secrétaire général,

Signé

Jean-François LEVEQUE

La secrétaire du FS SST 19

Signé

Nathalie SIEG